

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 27 février 2020

Objet : Demande d'accès à l'information

- Dépenses des membres du conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec
-

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 24 février 2020, vous trouverez ci-joint les rapports des dépenses des membres du conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec pour les années 2015 à 2019.

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

/ Original signé /
Pierre St-Antoine

PSTA/ep

p.j. (9)

*École nationale
de police*

Québec 

**DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^e octobre 2014 au 30 avril 2015**

Présentées au Comité administratif

Le 15 juin 2015

Le Service des ressources financières

DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^e octobre 2014 au 30 avril 2015

REQUÉRANT	DATE DU COMPTE DE DÉPENSES	DATE DU DÉPLACEMENT	DESCRIPTION	TOTAL
Arthur Fauteux	27 octobre 2014	27 octobre 2014	Déplacement pour la réunion du conseil d'administration (310 km et repas)	167,65 \$
Arthur Fauteux	29 janvier 2015	29 janvier 2015	Déplacement pour la réunion du conseil d'administration (306 km et repas)	135,36 \$
Daniel Mc Mahon	10 avril 2015	23 mars 2015	Déplacement pour une rencontre avec la ministre Lise Thériault (frais de taxi)	18,00 \$
Daniel Mc Mahon	10 avril 2015	9 avril 2015	Déplacement pour la réunion du conseil d'administration (286 km)	122,98 \$

TOTAL

443,99 \$

**DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} juillet 2015 au 30 avril 2016**

Présentées au Comité administratif

Le 8 juin 2016

Le Service des ressources financières

DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} juillet 2015 au 30 avril 2016

REQUÉRANT	DATE DU COMPTE DE DÉPENSES	DATE DU DÉPLACEMENT	DESCRIPTION	TOTAL
Arthur Fauteux	27 octobre 2015	21 octobre 2015	Déplacement pour la réunion du conseil d'administration (306 km)	131,58 \$
Daniel Rancourt	21 octobre 2015	21 octobre 2015	Déplacement pour la réunion du conseil d'administration (1600 km et repas)	736,15 \$
Daniel Mc Mahon	28 janvier 2016	28 janvier 2016	Déplacement pour la réunion du conseil d'administration (286 km)	122,98 \$
Daniel Rancourt	28 janvier 2016	28 janvier 2016	Déplacement pour la réunion du conseil d'administration (1600 km et repas)	780,50 \$

TOTAL

1 771,21 \$

**DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} mai 2016 au 30 juin 2016**

Présentées au Comité administratif

Le 27 octobre 2016

Le Service des ressources financières

DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} mai 2016 au 30 juin 2016

REQUÉRANT	DATE DU COMPTE DE DÉPENSES	DATE DU DÉPLACEMENT	DESCRIPTION	TOTAL
			AUCUNE RÉCLAMATION	

TOTAL

0,00 \$

**DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} juin 2017 au 30 septembre 2017**

Présentées au Comité administratif

Le 26 octobre 2017

Le Service des ressources financières

**DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} juin 2017 au 30 septembre 2017**

REQUÉRANT	DATE DU COMPTE DE DÉPENSES	DATE DU DÉPLACEMENT	DESCRIPTION	TOTAL
Chantale Lavoie	13 juin 2017	7 et 8 juin 2017	Transport, hébergement et frais de subsistance	343,76 \$

TOTAL

343,76 \$

**DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} octobre 2017 au 30 avril 2018**

Présentées au Comité administratif

Le 7 juin 2018

Le Service des ressources financières

DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} octobre 2017 au 30 avril 2018

REQUÉRANT	DATE DU COMPTE DE DÉPENSES	DATE DU DÉPLACEMENT	DESCRIPTION	TOTAL
Ginette Fortin	Décembre 2017	15 mai 2017	Rencontre Daniel McMahon (transport et frais de subsistance)	54,85 \$
Ginette Fortin	Décembre 2017	8 juin 2017	CA (transport)	31,56 \$
Ginette Fortin	Décembre 2017	19 octobre 2017	Rencontre à Québec (transport)	131,10 \$
Ginette Fortin	Décembre 2017	26 octobre 2017	CA (transport)	31,56 \$
Ginette Fortin	Décembre 2017	10 novembre 2017	Rencontre Daniel McMahon (transport)	15,05 \$
Chantale Lavoie	Mai 2018	18 et 19 avril 2018	CA (Transport, hébergement et frais de subsistance)	321,80 \$

TOTAL

585,92 \$

**DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} mai au 30 septembre 2018**

Présentées au Comité administratif

Le 25 octobre 2018

Le Service des ressources financières

DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} mai au 30 septembre 2018

REQUÉRANT	DATE DU COMPTE DE DÉPENSES	DATE DU DÉPLACEMENT	DESCRIPTION	TOTAL
Ginette Fortin	18 juin 2018	25 janvier 2018	Trois-Rivières / Nicolet Réunion CA	31,56 \$
Ginette Fortin	18 juin 2018	14 mars 2018	Trois-Rivières / Nicolet Préparation CA comité Gouvernance	31,56 \$
Ginette Fortin	18 juin 2018	11 avril 2018	Trois-Rivières / Nicolet Rencontre comité Gouvernance	32,30 \$
Ginette Fortin	18 juin 2018	19 avril 2018	Trois-Rivières / Nicolet Réunion CA	32,30 \$
Ginette Fortin	18 juin 2018	7 juin 2018	Trois-Rivières / Nicolet Réunion CA	32,30 \$
Ginette Fortin	18 juin 2018	14 juin 2018	Trois-Rivières / Nicolet Signatures Procès-verbaux	32,30 \$

TOTAL

192,32 \$

**DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} octobre 2018 au 30 avril 2019**

Présentées au Comité administratif

Le 6 juin 2019

Le Service des ressources financières

DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} octobre 2018 au 30 avril 2019

REQUÉRANT	DATE DU COMPTE DE DÉPENSES	DATE DU DÉPLACEMENT	DESCRIPTION	TOTAL
Chantal Lavoie	6 novembre 2018	24-25 octobre 2018	Amqui / Nicolet - Réunion CA	544,65 \$
Ginette Fortin	¹	27 février 2019	Hébergement - Formation des hauts dirigeants	126,14 \$

TOTAL

670,79 \$

¹ Payé par la carte de crédit ENPQ.

**DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} mai au 30 septembre 2019**

Présentées au Comité administratif

Le 29 octobre 2019

Le Service des ressources financières

DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
comptabilisées du 1^{er} mai au 30 septembre 2019

REQUÉRANT	DATE DU COMPTE DE DÉPENSES	DATE DU DÉPLACEMENT	DESCRIPTION	TOTAL
Chantale Lavoie	15 mai 2019	17-18 avril 2019	Amqui / Nicolet - Réunion CA	264,30 \$
Chantale Lavoie	25 juin 2019	6 juin 2019	Amqui / Nicolet - Réunion CA	269,93 \$
Ginette Fortin	25 juin 2019	25 octobre 2018	Trois-Rivières / Nicolet - Réunion du CA	33,40 \$
Ginette Fortin	25 juin 2019	24 janvier 2019	Trois-Rivières / Nicolet - Réunion du CA	33,40 \$
Ginette Fortin	25 juin 2019	18 avril 2019	Trois-Rivières / Nicolet - Réunion du CA	33,40 \$
Ginette Fortin	25 juin 2019	3 et 6 juin 2019	Trois-Rivières / Nicolet - Réunion du CA	47,60 \$
Ginette Fortin	25 juin 2019	28 février 2019	Trois-Rivières / Montréal - Rencontre des présidents des sociétés d'état	203,47 \$

TOTAL

885,50 \$

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.